

# Municipalité de Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

## COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue le lundi 6 novembre 2006 à 16 h 00, à la salle des délibérations du conseil à l'hôtel de ville, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire	Martial Gousy
Messieurs les conseillers	Dean Thomson
	Claude Fournier
	Robert Marshall
	Fernand Malo
	Gérard Ménard
Madame la conseillère	Suzie Mailloux-Roy

formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Daniel Rainville, directeur général, est également présent.

### ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie nous informe qu'elle possède un camion d'élévation et qu'il y aurait lieu de modifier l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies afin d'y ajouter cet équipement et d'en fixer un tarif d'utilisation;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies date de 1990 et qu'à cette époque, malgré les équipements détenus par chacune des municipalités, les élus avaient décidé qu'aucun frais ne serait facturé pour l'utilisation des équipements sauf ceux inclus à l'article 12 a);

CONSIDÉRANT le travail effectué par la MRC de Rouville dans le dossier du schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les termes de l'entente en fonction du travail effectué dans le cadre du schéma de couverture de risque.

PROPOSÉ PAR : monsieur Fernand Malo

APPUYÉ PAR : madame Suzie Mailloux-Roy

Et résolu :

1° d'accuser réception de la résolution numéro 10-09-2006 de la Ville de St-Pie à l'effet de fixer un tarif pour la fourniture de son camion d'élévation;

.../2

# Municipalité de Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

2/...

- 2° de demander aux municipalités participantes à l'entente de former un comité pour revoir l'ensemble de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies;
- 3° de demander à la MRC de Rouville de prendre en charge un comité chargé de revoir l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies le tout en fonction des orientations du schéma de couverture de risque incendie;
- 4° de demander à la MRC de Rouville de terminer le schéma de couverture de risque incendie;
- 5° de transmettre copie de cette résolution aux municipalités de Rougemont, Marieville, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Damase, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Césaire, Saint-Pie, Ange-Gardien, Chambly et Richelieu afin de connaître leurs intentions à cet effet.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Copie certifiée conforme**

2006-11-248

**Saint-Paul-d'Abbotsford**

Le 21 novembre 2006



**Daniël Rainville cga, gma**

**Directeur général**